

# COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

*Pour de plus amples détails, veuillez communiquer avec les personnes-ressources ci-dessous.*

Lucy Becker  
Vice-présidente aux affaires publiques et à la  
formation des membres  
416 943-5870  
[lbecker@iiroc.ca](mailto:lbecker@iiroc.ca)

Paul Howard  
Directeur des communications  
et des affaires publiques  
416 646-7279  
[poward@iiroc.ca](mailto:poward@iiroc.ca)

---

*Pour une gestion des risques renforcée dans les sociétés réglementées par l'OCRCVM*

## **L'OCRCVM publie des ressources pour aider les courtiers à accroître leur capacité d'intervention en matière de cybersécurité**

**Le 21 décembre 2015 (Toronto, Ontario)** – L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a publié aujourd'hui deux [ressources](#) pour aider les sociétés qu'il réglemente à se protéger et à protéger leurs clients contre les cybermenaces et les cyberattaques.

Le [Guide de pratiques exemplaires en matière de sécurité](#) présente un ensemble de normes et de pratiques exemplaires à mettre en place au sein de chaque société réglementée par l'OCRCVM et à appliquer à la grandeur de l'entreprise pour accroître la sensibilisation aux cyberrisques et améliorer la gestion de ces risques dans un environnement en perpétuelle évolution. Le [Guide de planification](#) complémentaire sur la gestion des cyberincidents a été conçu dans le but d'aider les sociétés à préparer un plan d'intervention efficace en cas de cybermenaces et de cyberattaques. Ces ressources ont été produites par un cabinet de services-conseils réputé en matière de sécurité, qui a travaillé avec d'autres organismes de réglementation du secteur financier canadien sur des questions liées à la cybersécurité et dont l'OCRCVM a retenu les services.

« La gestion active des cyberrisques est indispensable pour assurer la stabilité des sociétés réglementées par l'OCRCVM, l'intégrité des marchés financiers canadiens et la protection des investisseurs, a déclaré Andrew Kriegler, président et chef de la direction de l'OCRCVM. C'est pourquoi nous avons consulté le secteur, engagé des experts en sécurité et élaboré des ressources concrètes pour aider les sociétés à mieux gérer leurs cyberrisques. »

Cette initiative s'ajoute à d'autres travaux déjà entrepris par l'OCRVM, dont un sondage effectué auprès des membres, un exercice de simulation et des consultations menées auprès de représentants du secteur. L'OCRCVM a aussi examiné les approches utilisées par d'autres organismes de réglementation des services financiers au Canada et à l'étranger.

L'OCRCVM travaille de plus à la création d'un programme de cybersécurité qu'il pourra mettre en œuvre en collaboration avec les courtiers afin de renforcer leur capacité d'intervention en matière de cybersécurité.

\*\*\*

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés des titres de capitaux propres et les marchés des titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation et de commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles qui régissent la compétence, les activités et la conduite financière de ses sociétés membres et de leurs employés inscrits, et en veillant à leur application. Il établit aussi des règles d'intégrité du marché qui régissent les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres canadiens et veille à leur application.

-30-